

## Liste de vérification pour la clinique de consultation en psychiatrie

### Qu'est-ce qu'une clinique de télémédecine régionale en santé mentale?

Les cliniques de télémédecine régionales reçoivent un financement en santé mentale à la vacation pour le temps non facturable à l'assurance maladie. L'objectif de ces cliniques est d'accroître l'accès à des services spécialisés en santé mentale. Chaque clinique a un psychiatre SSRO qui travaille avec un groupe dévoué de fournisseurs de soins de santé primaires en milieu communautaire pour renforcer la capacité des médecins de famille, des infirmiers et d'autres professionnels paramédicaux d'offrir des soins en santé mentale. Les équipes des cliniques agissent en intervenant directement auprès des patients, en offrant un service de consultations sur les cas et en fournissant de la formation continue sur demande. Les cliniques ne sont pas dotées en personnel pour les interventions urgentes en santé mentale.

### Pourquoi adressez-vous le patient à la clinique?

- ✓ Désirez-vous obtenir des recommandations quant aux traitements?
- ✓ Désirez-vous plus de détails au sujet d'un diagnostic?
- ✓ Votre patient est-il réfractaire au traitement?
- ✓ De quelle manière le psychiatre consultant peut-il vous aider à soigner le patient?
- ✓ Plus votre question est précise, plus le psychiatre consultant pourra vous fournir des informations détaillées durant la consultation.

### Quels documents doit avoir en main un psychiatre consultant?

- ✓ Un formulaire de demande de consultation complet et lisible.
- ✓ Une lettre du médecin traitant expliquant clairement pourquoi vous adressez le patient à la clinique.
- ✓ Une liste des médicaments prescrits par le passé.
- ✓ Antécédents psychiatriques; le patient a-t-il déjà consulté un psychiatre?
- ✓ Si oui, toute note clinique serait utile.

### Les services que la clinique N'OFFRE PAS

- ✓ Des évaluations WSIB
- ✓ Des évaluations POSPH
- ✓ Des évaluations SAE
- ✓ Des interventions **urgentes** en santé mentale

### La gestion des demandes

- ✓ L'établissement du demandeur est responsable du triage des recommandations.
- ✓ Les coordonnateurs du service en télémédecine et les médecins traitants doivent travailler de concert pour s'assurer que l'ordre de priorité accordé aux patients correspond à la gravité de leur situation.

Pour toute question au sujet de ce programme, veuillez communiquer avec nous au [couns@uOttawa.ca](mailto:couns@uOttawa.ca).